

Intervention pour frais funéraires

DERNIÈRE MISE À JOUR: 28 NOVEMBRE 2023

Le SPF Justice intervient dans les frais funéraires pour un montant de 900 euros :

si un membre de la famille d'un collaborateur (actif ou pensionné) vient à décéder

si un membre du personnel (actif ou pensionné) décède

[Plus d'informations sur les indemnités pour frais funéraires.](#)

Demande

En cas de décès, il est préférable que votre famille soit informée au mieux. Partagez donc avec elle les informations suivantes sur le formulaire de demande.

Les interventions pour frais funéraires ne sont possibles **que jusqu'à un an après le décès de la personne.**

[Remplissez le formulaire de demande](#)

[Envoyez par e-mail une version PDF du formulaire de demande au service social, avec les documents suivants :](#)

acte de décès du collaborateur décédé ou du membre de la famille décédé

composition de ménage

copie de la facture des frais funéraires

copie de la carte d'identité de la personne qui demande l'intervention

copie de la carte bancaire de la personne qui demande l'intervention

Contact

Service social

02 542 73 96

hr.socialservices@just.fgov.be



(Veuillez compléter le formulaire en **MAJUSCULE**)

Lien de parenté avec le défunt :

- ☐ Je travaille au sein du SPF Justice ☐ Le défunt était membre du SPF Justice

N° de registre national : -

N° de matricule (si d'application) : 00□□□□□□□□-□□

Adresse :

IBAN: ---

BIC :

Titulaire de la carte :

Je déclare que les données ci-dessus sont exactes et j'autorise le service social à les vérifier.

Lieu et date :

Signature

Annexes à joindre au formulaire :

- Copie carte d'identité (recto-verso)
- Copie carte de banque
- Acte de décès
- Si le domicile du défunt n'est pas spécifié sur l'acte de décès, tout document attestant de son domicile

En signant et introduisant ce formulaire, je marque mon accord pour que mes données (nom, prénom, adresse, BIC, IBAN, RN) soient enregistrées, dans la base de données SAP utilisée par le SPF Justice pour effectuer les paiements.

Ce formulaire dûment complété et signé, muni des annexes, est à envoyer en PDF à :

! Le paiement ne pourra pas être réalisé si le formulaire est incomplet et illisible !